

A.A. 21.5 B 7. JULI 71

Olivier Reverdin
8, rue des Granges
1204 Genève

Genève, le 18 mai 1971 R/gk.

m 24.5

Au Chef du Département
politique fédéral
Palais fédéral

3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre lettre du 13 mai m'est bien parvenue; j'ai pris note de son contenu.

L'histoire de cette commission consultative me paraît burlesque, et j'avoue avoir grand'peine à comprendre les réactions de mes collègues de la Commission des affaires étrangères. Je suppose d'ailleurs que vous êtes dans le même cas que moi. Si on les suivait dans leur raisonnement, il conviendrait de révoquer tous les parlementaires membres de commissions consultatives ou de commissions d'experts nommées par le Conseil fédéral. Il n'y a en effet aucune raison quelconque de faire de la commission consultative que vous aviez prévue un cas d'exception. Je me réserve éventuellement d'interpeler le Conseil fédéral à ce sujet, car il me semble que la décision qu'il a prise de céder au caprice de la Commission des affaires étrangères d'un des deux conseils est contestable.

En ce qui me concerne, j'avais accepté de faire partie de la commission dans l'idée que, ayant de par mes fonctions au Conseil de l'Europe l'occasion, chaque année, de m'entretenir avec un grand nombre de chefs d'Etat, de ministres et d'hommes politiques influents, j'étais peut-être en mesure d'apporter aux délibérations que vous envisagiez des informations utiles; j'ajouterai que, membre du Conseil national depuis 16 ans, je n'ai jamais pu faire partie de la Commission des affaires étrangères; plusieurs des meilleurs connaisseurs de notre politique étrangère n'en sont plus membres, en raison de la clause de 6 ans; je m'étonne dès lors que la commission dans sa composition actuelle prétende concentrer toutes les compétences parlementaires en la matière.

Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me faire et je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ma très haute considération.



Olivier Reverdin.